

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES
PROJET DE RÉGULARISATION DE LA VOIRIE COMMUNALE DE MANSO

Projet poursuivi par la commune de Manso

DURÉE DES ENQUÊTES : du 14/11/2022 au 29/11/2022 inclus.

SIÈGE DES ENQUÊTES ET LIEU DE DÉPÔT DES DOSSIERS : Mairie de Manso

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Monsieur Jean-Paul MARANINCHI, commissaire enquêteur, recevra le public en mairie de Manso selon les modalités suivantes :

- lundi 14 novembre 2022, de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- lundi 21 novembre 2022, de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- mardi 29 novembre 2022, de 9 h 00 à 12 h 00.

Monsieur François-Marie SASSO a été désigné en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Lors de ces permanences, le public pourra également formuler ses observations au commissaire enquêteur par téléphone (04 95 62 02 61).

Les observations relatives aux enquêtes pourront également lui être adressées par écrit, en mairie de Manso, et dans le registre dématérialisé mis à disposition du public (<https://www.registre-dematerialise.fr/4233>), au plus tard le mardi 29 novembre 2022 à 12 h 00.

Ces dossiers pourront également être consultés sur un poste informatique en mairie, aux heures habituelles d'ouverture, à partir du site internet des services de l'État en Haute-Corse (<https://www.haute-corse.gouv.fr/enquetes-publiques-expropriations-r395.html>).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sur l'utilité publique du projet sera tenue à la disposition des personnes intéressées, en mairie de Manso, ainsi qu'à la direction départementale des territoires (service juridique et coordination), dans les conditions prévues à l'article L. 311-9 du code des relations entre le public et l'administration. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès du maire de Manso, hameau de Bargiana, 20 245 MANSO (téléphone : 04 95 62 02 61).